

## Communiqué de presse

Le 18 Juillet 2011

### **Nous ne laisserons pas l'assurance maladie torpiller les médecins remplaçants**

A la lecture de son projet de convention médicale, que l'assurance maladie souhaite signer le 20 juillet, certaines mesures sont particulièrement agressives et incompréhensibles envers les médecins remplaçants.

En effet, ce projet prévoit une suppression de la prise en charge des cotisations sociales des remplaçants par les organismes de sécurité sociale ; parallèlement, il interdit aux remplaçants de pratiquer des honoraires de secteur 2 quand ils remplacent des médecins de secteur 2. Cette double peine est une attaque en règle envers les jeunes médecins et les remplaçants par l'assurance maladie, menée qui plus est avec perfidie, ces propositions n'ayant à aucun moment été évoquées au préalable avec les structures représentatives des jeunes médecins et des étudiants.

Les conséquences de ces propositions seront catastrophiques : les remplaçants verront leurs charges sociales croître de manière importante, et leur chiffre d'affaire stagner, voire baisser. Leurs revenus nets vont donc chuter brutalement de 15 à 50% selon le type de remplacement effectué. L'activité de remplaçant ne sera alors plus du tout intéressante, et le corps des remplaçants risque fort de fondre comme neige au soleil. Il ne faudra pas se plaindre d'absences de médecins durant les vacances, ou de difficultés à faire tourner les tableaux de gardes une fois les remplaçants disparus.

Mais contrairement à ce que l'assurance maladie pense, ils ne cesseront pas cette activité pour s'installer. Car quelle image auront-ils? Celle d'un monde libéral où on passe son temps à travailler pour payer des charges, et d'une assurance maladie sans scrupule qui à tout moment peut décider de s'en prendre aux libéraux! Le bon sens les guidera tout naturellement vers des emplois salariés. Et ne parlons même pas des étudiants, qui voyant tout cela, n'envisagerons même pas une seconde de faire une activité libérale à la sortie de la faculté.

Nous tenons donc à mettre en garde l'assurance maladie, afin qu'elle assume pleinement la responsabilité de ses actes. Si ces mesures sont appliquées, il n'y aura quasi plus de remplaçants d'ici 2 ans, et le nombre d'installations en libéral baissera.

La réflexion sur la création d'un statut des remplaçants doit être une priorité, mettre en place un conventionnement pour ces derniers serait intéressant, mais les torpiller de la sorte est scandaleux et irresponsable.

En conséquence, la CSMF Jeunes Médecins, principal syndicat de jeunes médecins poly catégoriel, demande instamment à l'assurance maladie de retirer de la convention médicale ces mesures inacceptables envers les médecins remplaçants. Nous restons par la suite à la disposition de l'UNCAM afin de travailler ensemble sur un statut des remplaçants.